

## LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU PREMIER TRIMESTRE 2010

N°106 - JUIN 2010

Depuis le deuxième trimestre 2009, la masse salariale de l'emploi à domicile repart à la hausse après le fort ralentissement de 2008. Au premier trimestre 2010, elle continue de progresser (+ 0,9 % par rapport au quatrième trimestre 2009, + 3,3 % sur un an). L'évolution annuelle du volume horaire déclaré redevient légèrement positive (+ 0,2 %), après cinq trimestres de baisses consécutives.

Après le ralentissement entamé mi-2008, la croissance de la masse salariale de la garde d'enfant à domicile se stabilise (+ 4,2 % en un an après + 3,4 % au quatrième trimestre 2009).

L'activité des assistantes maternelles reste quant à elle très dynamique. La masse salariale continue de croître fortement : + 8,2 % en un an après + 7,7 % au quatrième trimestre et + 8,8 % au troisième trimestre 2009.

Ainsi, au total, la masse salariale versée par les particuliers employeurs augmente de 5,1 % en un an, après + 4,6 % en moyenne annuelle en 2009.

Au premier trimestre 2010, le nombre d'**employeurs de salariés à domicile** stagne en glissement trimestriel, après + 0,7 % au quatrième trimestre 2009. La masse salariale continue de progresser (+ 0,9 %, après + 0,8 % et + 0,5 % aux troisième et quatrième trimestres 2009). En revanche, le volume horaire déclaré stagne globalement depuis le troisième trimestre 2009 (tableau 1 et graphique 1).

Sur un an, le nombre d'employeurs augmente de 2,3 % après + 2,5 % au quatrième trimestre 2009 et + 1,7 % en moyenne annuelle en 2009. L'évolution annuelle du volume horaire déclaré redevient légèrement positive (+ 0,2 %), après cinq trimestres de baisses consécutives (tableaux 1 et 2, et graphique 2). Au total, le nombre d'heures moyen par employeur diminue de 2,1 % sur un an. Par ailleurs, la masse salariale

nette poursuit sa hausse (+ 3,3 % en un an, après + 2,5 % au quatrième trimestre 2009 et + 2,1 % en moyenne annuelle en 2009).

Sur le champ plus restreint de l'**emploi à domicile hors garde d'enfant**, la masse salariale nette poursuit sa progression sur un rythme trimestriel de + 0,6 %. Sur un an, la hausse atteint 3,1 % (après + 2,4 % au quatrième trimestre 2009).

**Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS)**

		Niveau 2010 T1	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 2010 T1 (en %)
			2009T1	2009T2	2009T3	2009T4	2010T1	
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 126	+0,2	+0,7	+1,0	+0,7	+0,0	+2,3
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	151,1	-0,6	+0,3	+0,1	-0,2	-0,0	+0,2
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 335,2	+0,1	+1,0	+0,8	+0,5	+0,9	+3,3
	Salaire moyen trimestriel par employeur (en €) (3)/(1)	628,0	-0,1	+0,3	-0,2	-0,1	+0,9	+0,9
	Horaire déclaré moyen par employeur (2)/(1)	71,1	-0,8	-0,4	-0,8	-0,8	-0,1	-2,1
	Taux horaire (en €) (3)/(2)	8,8	+0,7	+0,7	+0,7	+0,7	+1,0	+3,1
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	841	+0,9	+1,2	+1,4	+0,6	+1,1	+4,5
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	818,0	+1,9	+2,4	+2,6	+0,6	+2,3	+8,2
	Salaire moyen trimestriel par employeur (en €) (5)/(4)	972,7	+1,0	+1,2	+1,2	+0,0	+1,2	+3,6
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 958	+0,5	+0,8	+1,0	+0,6	+0,3	+2,8
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 154,0	+0,9	+1,5	+1,5	+0,3	+1,6	+5,1

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

et +1,8 % en moyenne annuelle en 2009 (graphique 3 et tableau 2). Le volume horaire déclaré se stabilise après cinq trimestres de baisses consécutives. Le nombre d'employeurs augmente quant à lui de 2,2 % après +2,4 % au quatrième trimestre 2009 et +1,5 % en moyenne sur l'année 2009.

Concernant la **garde d'enfant à domicile**, le ralentissement de la masse salariale, entamé mi-2008, semble s'estomper (+4,2 % en un an après +3,4 % au quatrième trimestre 2009). Par ailleurs, le volume horaire déclaré se stabilise et la progression du nombre d'employeurs reste soutenue (+5,9 % après +6,4 % en moyenne en 2009) (graphique 3 et tableau 2).

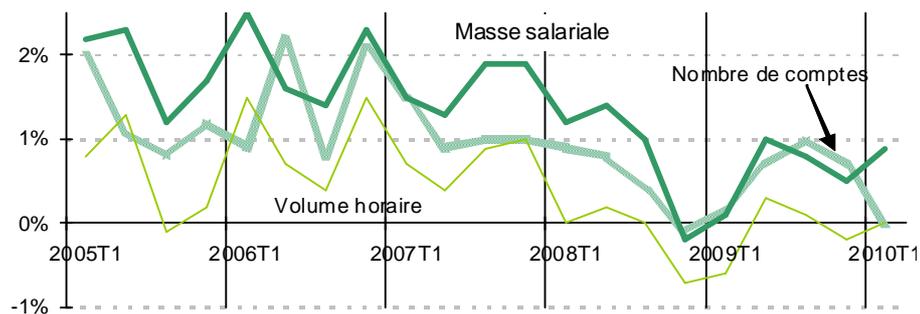
L'activité des **assistantes maternelles** est quant à elle toujours très dynamique. Sur un an, la croissance du nombre d'employeurs atteint +4,5 % et explique celle du volume horaire déclaré (+4,4 %). Dans ce contexte, la masse salariale continue d'augmenter fortement : +8,2 %, après +7,7 % au quatrième trimestre et +8,8 % au troisième trimestre 2009 (tableau 2 et graphique 3).

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, le nombre d'employeurs progresse de 2,8 % en un an au premier trimestre 2010, après +2,3 % en moyenne en 2009. Par ailleurs, la croissance de la masse salariale versée par les particuliers employeurs reste soutenue et atteint +5,1 % en un an, après +4,6 % en moyenne en 2009 (tableau 1).

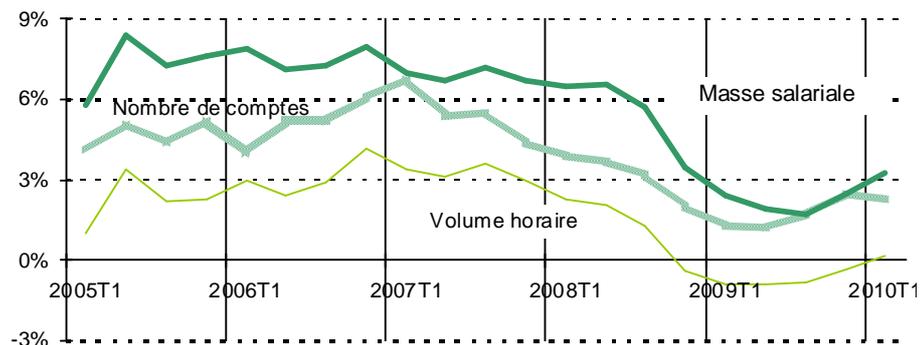
Au premier trimestre 2010, l'emploi à domicile est dynamique sur quasiment l'ensemble du territoire. L'activité est particulièrement forte en Poitou-Charentes, en Picardie, dans le Limousin, en Ile-de-France, dans les Pays de la Loire et en Guyane. Dans ces régions, la croissance annuelle de la masse salariale est supérieure à 4 % (carte a) et celle du volume horaire déclaré est positive (carte b).

En revanche, l'emploi à domicile marque le pas dans le Nord et

**Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)**



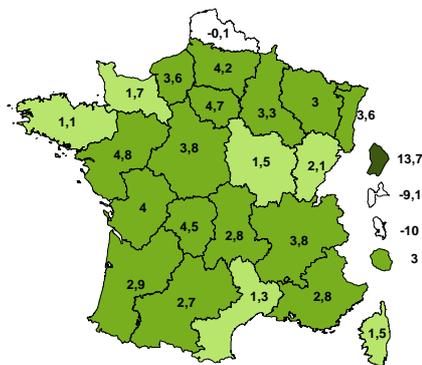
**Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile**



**Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au premier trimestre 2010 (en %)**

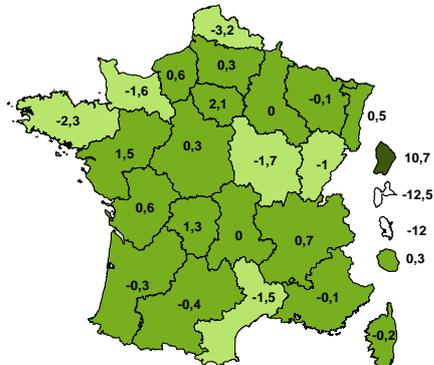
**a – Total emploi à domicile : masse salariale**

Moyenne France : + 3,3 %



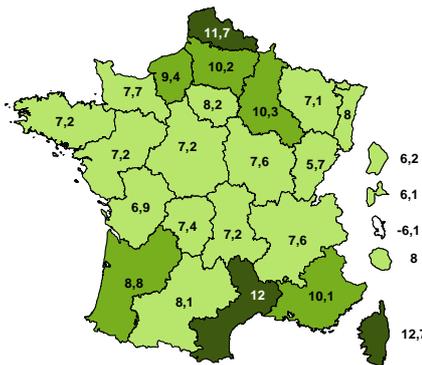
**b – Total emploi à domicile : volume horaire déclaré**

Moyenne France : + 0,2 %



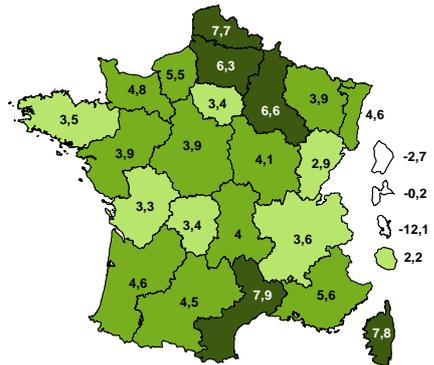
**c – Assistante maternelle : masse salariale**

Moyenne France : + 8,2 %



**d – Assistante maternelle : volume horaire déclaré**

Moyenne France : + 4,4 %



Sources : AcoSS-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

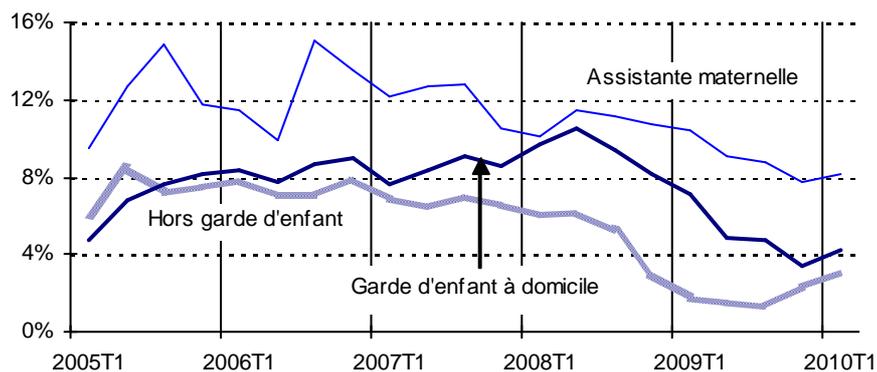
diminue fortement en Guadeloupe et en Martinique - la masse salariale y baisse de plus de 9 % en un an et les volumes horaires de plus de 12 %.

Concernant l'activité des assistantes maternelles, celle-ci reste dynamique sur l'ensemble de la France, notamment dans les régions méditerranéennes et celles du Nord. Elle est toutefois en forte baisse en Martinique (*cartes c et d*).

Benjamin Collin  
Madeleine Vong

Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

Graphique 3 : Glissement annuel de la masse salariale nette par catégorie d'employeurs



Sources : Acooss-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

		Emplois familiaux hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle		
		Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)
2007	T1	1 906	133,1	1 074,2	69	15,7	111,8	1 975	148,9	1 186,5	739	240,1	621,9
	T2	1 923	133,6	1 087,7	70	15,9	114,2	1 993	149,5	1 201,8	748	243,2	636,7
	T3	1 941	134,7	1 107,2	71	16,2	117,3	2 012	150,8	1 224,4	758	248,9	656,9
	T4	1 961	136,0	1 128,1	72	16,3	119,9	2 033	152,3	1 247,7	763	251,1	670,3
			<b>537,3</b>	<b>4 397,3</b>		<b>64,1</b>	<b>463,2</b>		<b>601,4</b>	<b>4 860,3</b>		<b>983,3</b>	<b>2 585,7</b>
2008	T1	1 978	135,7	1 139,5	74	16,5	122,6	2 051	152,3	1 263,1	772	251,8	684,5
	T2	1 992	136,0	1 155,5	75	16,7	126,2	2 067	152,6	1 281,3	783	258,0	709,8
	T3	2 000	136,0	1 166,0	76	16,8	128,3	2 076	152,7	1 294,1	796	263,8	730,3
	T4	1 996	134,8	1 162,2	77	17,0	129,8	2 073	151,7	1 291,4	798	262,8	741,9
			<b>542,4</b>	<b>4 623,2</b>		<b>67,0</b>	<b>506,8</b>		<b>609,3</b>	<b>5 129,8</b>		<b>1036,3</b>	<b>2 866,6</b>
2009	T1	1 999	133,6	1 160,4	78	17,1	131,3	2 078	150,8	1 293,1	805	265,5	756,0
	T2	2 012	134,3	1 173,9	79	17,1	132,3	2 091	151,3	1 305,6	815	269,5	774,4
	T3	2 030	134,4	1 181,8	81	17,2	134,4	2 112	151,5	1 315,9	827	277,6	794,5
	T4	2 043	134,2	1 189,6	82	17,1	134,2	2 125	151,2	1 323,0	832	273,8	799,4
			<b>536,4</b>	<b>4 705,6</b>		<b>68,4</b>	<b>532,1</b>		<b>604,8</b>	<b>5 237,6</b>		<b>1086,4</b>	<b>3 124,3</b>
2010	T1	2 043	133,7	1 196,9	83	17,2	136,8	2 126	151,1	1 335,2	841	277,1	818,0
<b>Glissement trimestriel (en %)</b>													
2008	T1	+0,9	-0,2	+1,0	+2,5	+1,0	+2,3	+0,9	+0,0	+1,2	+1,2	+0,3	+2,1
	T2	+0,7	+0,2	+1,4	+1,7	+1,4	+2,9	+0,8	+0,2	+1,4	+1,4	+2,5	+3,7
	T3	+0,4	+0,0	+0,9	+1,5	+0,5	+1,7	+0,4	+0,0	+1,0	+1,7	+2,2	+2,9
	T4	-0,2	-0,9	-0,3	+1,6	+0,9	+1,2	-0,1	-0,7	-0,2	+0,3	-0,4	+1,6
2009	T1	+0,2	-0,9	-0,2	+1,5	+0,5	+1,2	+0,2	-0,6	+0,1	+0,9	+1,1	+1,9
	T2	+0,6	+0,5	+1,2	+1,2	+0,1	+0,8	+0,7	+0,3	+1,0	+1,2	+1,5	+2,4
	T3	+0,9	+0,1	+0,7	+2,4	+0,8	+1,6	+1,0	+0,1	+0,8	+1,4	+3,0	+2,6
	T4	+0,7	-0,1	+0,7	+1,1	-0,6	-0,1	+0,7	-0,2	+0,5	+0,6	-1,4	+0,6
2010	T1	-0,0	-0,3	+0,6	+1,0	+0,7	+1,9	+0,0	-0,0	+0,9	+1,1	+1,2	+2,3
<b>Glissement annuel (en %)</b>													
2008	T1	+3,7	+1,9	+6,1	+6,8	+5,0	+9,7	+3,9	+2,3	+6,5	+4,5	+4,9	+10,1
	T2	+3,6	+1,8	+6,2	+6,7	+5,0	+10,5	+3,7	+2,1	+6,6	+4,7	+6,1	+11,5
	T3	+3,0	+1,0	+5,3	+6,8	+3,9	+9,4	+3,2	+1,3	+5,7	+5,0	+6,0	+11,2
	T4	+1,8	-0,9	+3,0	+7,4	+3,9	+8,2	+2,0	-0,4	+3,5	+4,5	+4,6	+10,7
2009	T1	+1,1	-1,5	+1,8	+6,4	+3,4	+7,1	+1,3	-0,9	+2,4	+4,3	+5,5	+10,4
	T2	+1,0	-1,3	+1,6	+6,0	+2,0	+4,9	+1,2	-0,9	+1,9	+4,1	+4,5	+9,1
	T3	+1,5	-1,2	+1,3	+6,8	+2,2	+4,7	+1,7	-0,8	+1,7	+3,9	+5,2	+8,8
	T4	+2,4	-0,4	+2,4	+6,4	+0,8	+3,4	+2,5	-0,3	+2,5	+4,2	+4,2	+7,7
2010	T1	+2,2	+0,1	+3,1	+5,9	+1,0	+4,2	+2,3	+0,2	+3,3	+4,5	+4,4	+8,2

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

## Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (cf. *ACOSS STAT n°92*).

### Champ

**Le terme « particuliers employeurs » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel.** L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfants au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise prestataire de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations mandataires sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de déclaration le plus ancien. C'est le support obligatoire pour les bénéficiaires de

l'Allocation de Garde d'Enfants à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le "complément libre choix du mode de garde". De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs, pour un basculement de la majorité des comptes gérés en Urssaf vers le Cesu d'ici fin 2009 (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Suivant la logique retenue dans le bilan 2008 (*ACOSS STAT n°92*), deux champs sont privilégiés dans cette publication :

**1. Les employeurs de salariés à domicile** comprenant :

- les **employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfants** recouvrent l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- les **parents employeurs de garde d'enfants à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du "complément libre choix du mode de garde" pour la garde d'enfant à domicile.

**2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles** qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le "complément libre choix du mode de garde" pour assistantes maternelles (Paje).

### Indicateurs

**Le nombre d'employeurs actifs** au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par

l'Acoss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

**Le volume horaire déclaré** correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

**La masse salariale nette** représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brut n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

**Le salaire moyen trimestriel par employeur** est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

**L'horaire déclaré moyen par employeur** est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

**Le taux horaire** est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

**Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS).**

**Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés des déclarations manquantes.**

*Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr), rubrique Publications / Acoss Stat.*